



PRIMATURE

CELLULE DE PREVENTION ET D'APPUI A LA GESTION DES URGENCES (CPGU)

PROJET REGIONAL POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE

PRRC

(P180171, IDA N°7326-MG)

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET (SERVICES DE CONSEIL-SELECTION DES FIRMES)

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

MADAGASCAR

PROJET REGIONAL POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE = PRRC

P180171, IDA N°7326-MG

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES EN CHARGE DE :LA FORMATION SUR LA NORME NATIONALE DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS RÉSISTANTS AUX ALÉAS NATURELS, LA RÉVISION ET VULGARISATION DU GUIDE DE CONSTRUCTION DES CASES D'HABITATION TRADITIONNELLES RÉSISTANTES AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AMI N° 06-2026/C062/CPGU/PRRC

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : MD-CPGU-C062

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet Régional pour la Résilience Climatique (PRRC), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES EN CHARGE DE :LA FORMATION SUR LA NORME NATIONALE DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS RÉSISTANTS AUX ALÉAS NATURELS, LA RÉVISION ET VULGARISATION DU GUIDE DE CONSTRUCTION DES CASES D'HABITATION TRADITIONNELLES RÉSISTANTES AUX ALÉAS CLIMATIQUES».
2. Les services de consultants (« les services ») comprennent des missions visant à: contribuer au renforcement de la résilience du secteur du bâtiment et de l'habitat à Madagascar, à travers la formation et la mise à jour d'outils techniques en lien avec la résilience climatique. Les objectifs spécifiques de la présente prestation sont articulés autour des deux volets, correspondant à chacune des missions principales de l'intervention, notamment : la Formation sur la Norme Nationale de Construction de Bâtiments Résistants aux Aléas Naturels ainsi que de la mise à jour, révision et vulgarisation du Guide de construction des cases d'habitation traditionnelles faces aux aléas climatiques. La durée d'exécution est de quatre (04) mois pour les deux missions.

1

3. Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

4. Le Projet PRRC invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

a) Domaines de compétences

Le Cabinet ou groupe de cabinet doit intervenir dans les domaines suivants :

- Ingénierie du bâtiment et des infrastructures, incluant la conception, le contrôle et la supervision de constructions résistantes aux aléas naturels (cyclones, inondations, séismes, etc.) ;
- Gestion des risques de catastrophes et résilience climatique, avec intégration des principes d'adaptation et de réduction des vulnérabilités dans les projets d'infrastructure ;
- Formation et renforcement des capacités, y compris la conception et la mise en œuvre de programmes pédagogiques adaptés aux adultes et aux acteurs institutionnels ;
- Communication, vulgarisation et production d'outils techniques et pédagogiques, pour la diffusion des normes et guides techniques ;
- Appui institutionnel et élaboration de textes réglementaires relatifs à la construction,

b) Expériences et références

Le Cabinet ou groupe de cabinet justifie de :

- Plus de dix (10) années d'expérience dans les domaines du bâtiment et de la résilience climatique ;
- Au moins cinq (05) prestations similaires réalisées au cours des huit dernières années, notamment :
- Organisation et animation de formations techniques sur la construction parasismique et paracyclonique ;
- Assistance technique à la diffusion et à la mise en œuvre de la Norme Nationale de Construction Résistante aux Aléas Naturels applicables à Madagascar et à d'autres pays confrontés à des risques similaires ;
- Études et conception de guides techniques sur les cases d'habitation traditionnelles dans les zones côtières exposées aux cyclones ;
- Élaboration de textes réglementaires et de normes techniques dans le domaine du bâtiment et de la GRC ;
- Collaboration avec les partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale, les Nations Unies, l'Union Européenne et la BAD ;
- Travail conjoint avec les structures nationales de gestion des risques, d'urbanisme et de construction à Madagascar.

c) Capacité organisationnelle et logistique

Le Cabinet ou groupe de cabinet doit disposer d'une structure organisationnelle solide lui permettant de :

- Gérer simultanément plusieurs ateliers et missions dans différentes régions du pays ;
- Mobiliser une équipe d'experts nationaux et internationaux dans les domaines du génie civil, de la formation, de la communication et de la planification ;
- Assurer la qualité technique, logistique et administrative des prestations dans le respect des délais contractuels.

d) Atouts spécifiques

Les points suivants constituent un atout :

- Expériences avérées dans la formation et l'appui institutionnel au profit des structures nationales de gestion du bâti et de la RRC/ ACC à Madagascar ;
- Maîtrise du contexte réglementaire et technique Malagasy ;
- Capacité à combiner les expertises techniques et communautaires pour renforcer la résilience locale face aux aléas naturels ;
- Réputation d'excellence dans la coordination de projets multisectoriels soutenus par des bailleurs internationaux.

Les expériences non justifiées par des attestations ou certificats de bonne fin ne seront pas comptabilisées.

Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, Février 2025 et Septembre 2025 énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC), énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 08h00 à 16h00.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par fax, ou par e-mail) au plus tard le **01 Décembre 2026 à dix heures(10h00) heure locale.**

À l'attention de : RANDRIANIRINA Patrick, Coordonnateur National du PRRC
Bâtiment Maison des Produits 67 Ha, 4^{ème} Etage, 101 Antananarivo
Courriel : rt.prrc@gmail.com; rpm.prrc@gmail.com cc a2pm.prrc@gmail.com

Antananarivo le 19 Octobre 2026

Le Coordonnateur National du PRRC



RANDRIANIRINA Patrick